

# Urbanisme - Le Fœil

---

Mise à jour le 14 octobre  
2020

## Le Plan Local d'Urbanisme en vigueur

La commune est couverte par un Plan Local d'Urbanisme approuvé le 8 juillet 2021.

Il est consultable en mairie ou sur le

[Géoportail de l'urbanisme \(https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr\)](https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr)

# Les procédures en cours

Aucune procédure pour le moment.

# Déclaration Préalable pour les clôtures

Par délibération en date du 8 juillet 2021, le conseil d'agglomération de Saint-Brieuc Armor Agglomération a décidé de soumettre les travaux d'édification de clôture à déclaration préalable sur l'ensemble du territoire communal de Le Foeil, sauf ceux nécessaires à l'activité agricole ou forestière.

# Instauration du Droit de Préemption Urbain

Par délibération en date du 8 juillet 2021, le conseil d'agglomération de Saint-Brieuc Armor Agglomération a institué le droit de Préemption Urbain sur toutes les zones urbaines (U) et d'urbanisation futures (AU) du Plan Local d'Urbanisme de la commune de le Foeil.

